



LA POSTE
SOLUTIONS
BUSINESS

DOCUMENTATION TECHNIQUE

SYSTEME CLIENT PRESSE

Routage Physique SP 8855 – Volume 5

Version 1.9

- Diffusion libre
- Diffusion restreinte
- Diffusion contrôlée

SUIVI DES EDITIONS

Version :	Paragraphe Modifié Approuvé par		Rédigé par	Vérifié par	Validé par
		le	le	le	le
1.3b	Création		Gamelin.P le 22/08/2011		
1.4a	Modification		Gamelin.P le 10/11/2011		
1.4b	Mise en forme globale		Clerteau N. 22/03/2012		
1.5	Modification		Gamelin.P le 07/06/2013		
1.6	Aucun		Gamelin.P le 04/06/2015		
1.7	Aucun		Gamelin.P le 07/10/2016		
1.8	Aucun		Gamelin.P le 20/11/2017		
1.9	Aucun		Gamelin.P le 17/01/2019		

SOMMAIRE

1. Principe du Routage	5
1.1. Présentation	5
1.1.1. Description métier	5
1.1.2. Sources	6
1.1.3. Livrable	6
2. Processus et règles de gestion	7
2.1. Synoptique des flux	7
3. Description des fonctionnalités et des règles de gestions associées	8
FONCTION 5-1 Définir les assemblages	8
Sous fonction 5-1.1 Identification des composants.....	8
Sous fonction 5-1.2 Identification des assemblages	10
FONCTION 5-2 Constituer les assemblages	11
Sous fonction 5-2.1 Recouvrir chaque exemplaire et imprimer les mentions	11
Sous fonction 5-2.2 Liasser les exemplaires	12
FONCTION 5-3 Regrouper les exemplaires en contenants	13
FONCTION 5-4 Déposer les contenants	14
FONCTION 5-5 Tenir compte des incidents de routage	15

Règles de gestion

RG 5-1	Attribuer un type de composant.....	8
RG 5-2	Attribuer un nom.....	8
RG 5-3	Attribuer un poids.....	9
RG 5-4	Unicité poids/nom.....	9
RG 5-5	Unicité du type de composant	9
RG 5-6	Règles particulières sur les objets	9
RG 5-7	Définition d'un assemblage	10
RG 5-8	Unicité des assemblages.....	10
RG 5-9	Numérotation des assemblages.....	10
RG 5-10	Recouvrir chaque exemplaire	11
RG 5-11	Imprimer les mentions de routage et d'adressage	11
RG 5-12	Définition du dépôt.....	14
RG 5-13	Respect du site de dépôt	14
RG 5-14	Respect des heures limites de dépôt.....	14
RG 5-15	Préparation et remise des documents de dépôt.....	14
RG 5-16	Les incidents liés à la modification du nombre de composants	15
RG 5-17	Les incidents liés à la modification des attributs des composants	15
RG 5-18	Les incidents liés au débordement de contenant.....	16
RG 5-19	Les incidents liés aux recyclés.....	16

1. PRINCIPE DU ROUTAGE

1.1. Présentation

1.1.1. Description métier

Le routage est un processus ayant pour éléments d'entrée :

- une base d'adresses abonnés,
- des exemplaires de presse,

et pour élément de sortie :

- des mentions de routage associées à l'adresse et permettant la prise en charge par la Poste,
- le regroupement des exemplaires conformément aux exigences de la logistique postale.

Le routage est composé de deux phases successives :

- Le routage de liasse qui permet de :
 - déterminer les mentions de routage ;
 - déterminer les sites de dépôt ;
 - regrouper les exemplaires par niveau de préparation.Cette fonction est décrite dans le volume 3 "Routage logique".
- La préparation physique qui permet de :
 - réaliser les assemblages qui constituent l'exemplaire ;
 - imprimer les mentions d'adressage et de routage sur les emballages des exemplaires ;
 - regrouper en liasses les exemplaires selon les données issues du routage logique ;
 - regrouper les liasses dans des contenants ;
 - regrouper les contenants pour un dépôt sur un site postal.

Le volume 5 traite de la préparation physique.

1.1.2. Sources

Le routage des exemplaires est réalisé à partir :

- des données de routage logique regroupant les adresses et définissant les mentions de routage ;

↳ **Cf. Volume 3** Routage logique

- des poids réels constatés avant production ;
- des composants des assemblages.

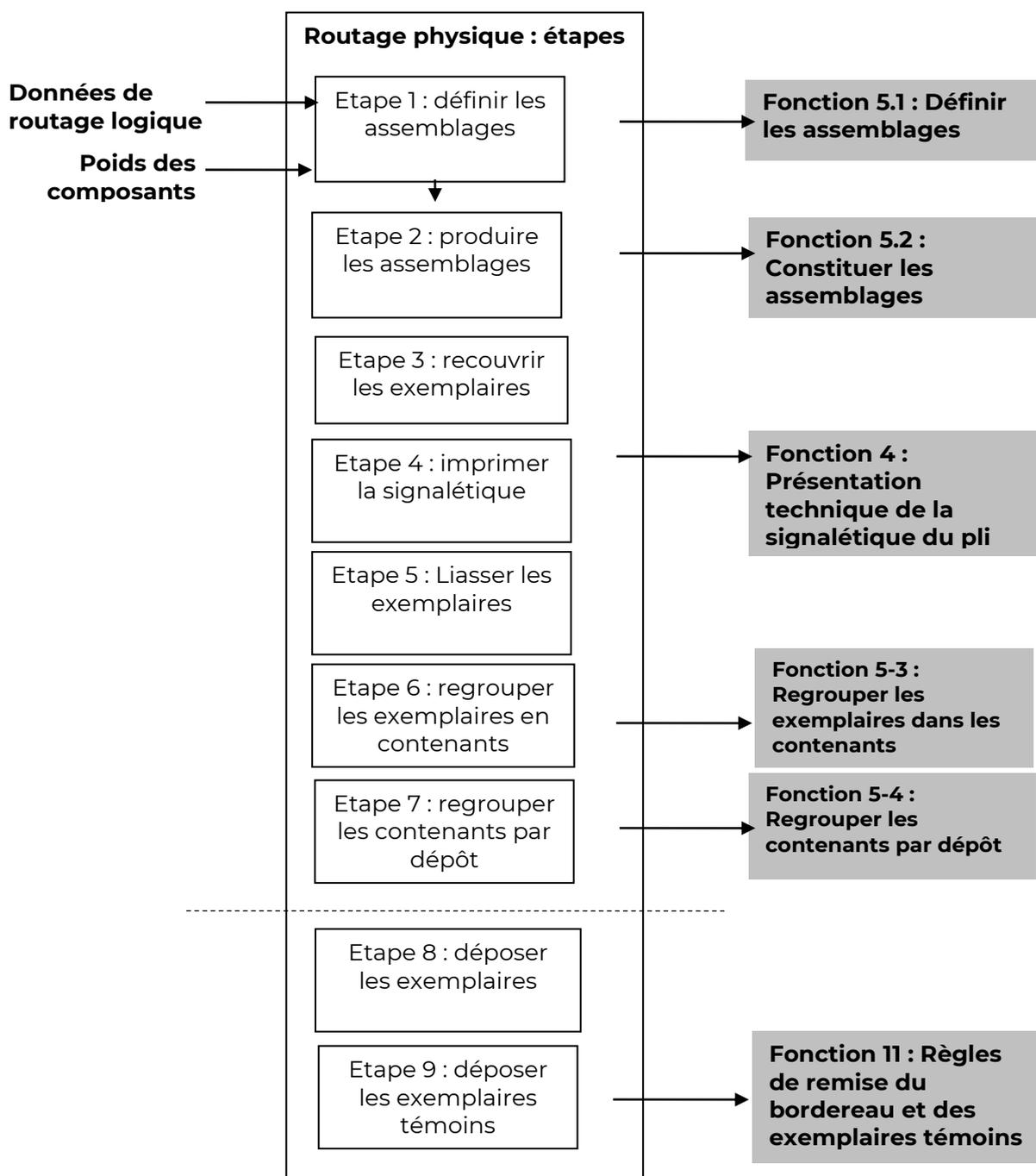
1.1.3. Livrable

Le livrable du routage physique est un ensemble de composants :

- assemblés ;
- emballés avec les mentions d'adressage et de routage ;
- regroupés en liasses conformément au routage logique ;
- regroupés en contenant ;
- regroupés et déposés sur le bon site postal.

2. PROCESSUS ET REGLES DE GESTION

2.1. Synoptique des flux



3. DESCRIPTION DES FONCTIONNALITES ET DES REGLES DE GESTIONS ASSOCIEES

FONCTION 5-1 Définir les assemblages

Cette fonction a pour but de déterminer les composants des revues, de définir leurs attributs et de les regrouper par assemblage.

Sous fonction 5-1.1 Identification des composants

Un composant est un élément de la revue indépendant des autres éléments. Chaque composant est défini par quatre caractéristiques :

- type (cf. RG 5-1) ;
- nom (cf. RG 5-2) ;
- poids (cf. RG 5-3).

RG 5-1 Attribuer un type de composant

Trois types de composants sont à distinguer :

- Edition : il s'agit de la revue principale. Elle porte toutes les mentions légales exigées par la commission paritaire qui autorisent l'accès à l'offre Presse (ISSN, CPPAP, date de validité, numéro de parution,...).

Les éditions se distinguent par leur contenu ; deux composants comportant un contenu éditorial (articles, couverture) différent doivent être rattachés à deux éditions différentes même si le poids total est égal.

- Encart : document sur support papier ou assimilé jeté ou accompagnant la publication, soumis au tarif de presse et mentionné dans le sommaire.
- Objet Presse Plus, Incarto Imprimé en Incarto Plus : documents et/ou objets soumis aux tarifications Presse Plus et Incarto, non annoncés au sommaire.

La distinction entre Presse Plus et Incarto est uniquement contractuelle : l'éditeur choisit l'offre à laquelle il souhaite se rattacher. L'entreprise chargée du routage doit tenir compte du choix de l'éditeur pour chacun des objets.

La distinction entre Incarto Imprimé et Incarto Plus est liée à la nature de l'objet : Incarto Imprimé s'applique aux documents sous forme papier et Incarto Plus s'applique aux petits objets (CD, DVD, ...).

RG 5-2 Attribuer un nom

Chaque composant est défini par un nom. L'appellation est libre ; elle devra toutefois avoir une taille compatible avec les champs prévus dans les documents déclaratifs (DRP2 ou bordereau des exemplaires témoins) ; elle devra au minimum comporter un caractère.

Les caractères autorisés sont ceux du clavier européen occidental. Les caractères d'autres alphabets ne sont pas acceptés.

Le nom doit être unique pour une parution. Deux composants différents ne peuvent porter le même nom.

Quelques préconisations :

- utiliser des noms qui puissent être compris par l'éditeur. En cas de litige sur la facturation, il est important de bénéficier d'une bonne traçabilité entre données transmises par l'éditeur et déclaratif transmis à la Poste ;
- privilégier un libellé lisible facilement et correspondant au maximum au contenu du composant (exemples : "DVD bonus" ; "lettre nouveaux abonnés",...);
- privilégier des caractères alphabétiques et numériques ;
- éviter qu'un même libellé soit utilisé pour des composants appartenant à différentes publications ;
- éviter les libellés trop proches pour deux composants. Les différences entre deux libellés doivent porter sur des chiffres ou des lettres et non sur des caractères spéciaux : - () @ , . - _ , etc.

RG 5-3 Attribuer un poids

Chaque composant est défini par son poids. Il s'agit du poids réel exprimé en grammes et arrondi au gramme le plus proche.

Il est demandé de mesurer le poids réel des composants en arrondissant au gramme près (selon l'arrondi mathématique : 27.5g = 28g).

La détermination du poids doit être issue d'une pesée avant constitution des assemblages. Il est important de ne pas reprendre le poids théorique utilisé lors du routage logique.

Le poids réel aura une utilité pour d'autres fonctions :

- fonction conteneurisation (évaluer le remplissage de la cage en respectant les limites de poids autorisées)

↪ Cf. **Volume 6** Conteneurisation

- fonction déclarative (DRP2 ou BL157) pour la prise en charge et la facturation.

↪ Cf. **Volume 8** DRP2 et **Volume 9** "BL157

RG 5-4 Unicité poids/nom

Un poids est donné pour chaque composant.

Un même composant ne peut avoir plusieurs poids pour une parution donnée. Si plusieurs poids sont constatés, chaque composant doit être nommé différemment.

RG 5-5 Unicité du type de composant

Un même composant ne peut pas être de plusieurs types (Incarto imprimé et encart par exemple). Il devra être d'un seul type sur toute la production.

RG 5-6 Règles particulières sur les objets

Les objets admis dans les assemblages de Presse font l'objet d'une réglementation précise disponible sur le site www.presse-poste.com.

Ces règles indiquent les conditions d'admission, les objets interdits et les critères de contenu pour accéder aux différentes offres.

Sous fonction 5-1.2 Identification des assemblages

RG 5-7 Définition d'un assemblage

Un assemblage est l'ensemble des composants à regrouper pour constituer l'exemplaire adressé. Il comprend un seul composant de type édition et éventuellement plusieurs composants de type objet et encart.

Une parution peut comprendre plusieurs assemblages.

RG 5-8 Unicité des assemblages

Chaque assemblage est unique pour une parution. Dès qu'un composant est modifié (type, type d'objet, poids ou nom), un nouvel assemblage est défini.

RG 5-9 Numérotation des assemblages

Les assemblages sont numérotés de manière unique par parution. Cette numérotation sera utilisée par la suite pour les déclaratifs.

↪ Cf. **Volume 6** Conteneurisation

↪ Cf. **Volume 8** DRP2 et **Volume 9** BL157

↪ Cf. **Volume 10** Attestation de dépôt

FONCTION 5-2 Constituer les assemblages

Cette fonction a pour but de d'associer les différents composants afin de constituer les assemblages.

Sous fonction 5-2.1 Recouvrir chaque exemplaire et imprimer les mentions

Cette fonction a pour but de recouvrir chaque exemplaire puis d'imprimer les mentions de routage et d'adressage.

RG 5-10 Recouvrir chaque exemplaire

Recouvrir les exemplaires sert à :

- maintenir les composants entre eux et les protéger ;
- fournir un support pour imprimer les mentions de routage et d'adressage.

Les supports à utiliser peuvent être :

- un film plastique ;
- une enveloppe ;
- une étiquette collée sur l'exemplaire (uniquement utilisée pour imprimer les mentions) ;
- la jaquette dans le cadre de l'offre "à découvert".

RG 5-11 Imprimer les mentions de routage et d'adressage

Cette étape est écrite dans le volume 4 et a pour but d'imprimer sur la publication ou l'emballage les mentions permettant le tri (mentions de routage) et celles permettant la distribution (mentions d'adressage).

 Cf. **Volume 4** Signalétique des plis

 **A noter** : des règles d'édition particulière sont requises pour les envois multiples (RG 4.15 du volume 4 « Signalétique »).

Sous fonction 5-2.2 Liasser les exemplaires

Cette fonction a pour but de rassembler les exemplaires en tenant compte des regroupements issus du routage logique.

Les exemplaires doivent être rassemblés soit :

- par un double lien croisé ;
- par un filmage.

Les poids limites des liasses dépendent de ce mode de rassemblement. Il doit respecter les règles de gestion du routage logique.

↪ Cf. **Volume 3** Routage logique

Quelle que soit la nature du liassage, celui-ci doit :

- maintenir les exemplaires à plat sans que ceux-ci puissent changer de position dans la liasse lors des manipulations ;
- maintenir les exemplaires solidement assemblés sans qu'un exemplaire puisse se désolidariser lors des manipulations.

Dans le cas de liens croisés, le liassage doit :

- présenter un lien dans la largeur et le second dans la longueur ;
- rassembler au maximum 8000 g d'exemplaires ;

Dans le cas d'un filmage plastique, les éléments suivants doivent être respectés :

- rassembler au maximum 6000 g d'exemplaires ;
- la marge intérieure à la liasse ne doit pas dépasser 15 mm dans la largeur et autant dans la longueur (notamment pour le fardelage avec film tendu) ;
- le film extérieur (reliquat hors liasse) ne doit pas excéder 30mm pour chaque côté (quel que soit le fardelage, avec film tendu, étirable ou rétractable) ;
- le film plastique doit être et suffisamment résistant pour résister efficacement aux manipulations.

FONCTION 5-3 Regrouper les exemplaires en contenants

Cette étape a pour but de rassembler les liasses dans des contenants adaptés et d'étiqueter ces contenants.

 Cf. **Volume 6** Conteneurisation

FONCTION 5-4 Déposer les contenants

Cette fonction a pour but de déposer les contenants sur les sites postaux adaptés.

RG 5-12 Définition du dépôt

Un dépôt correspond au regroupement d'un ensemble de contenants pour une parution d'une même publication sur un seul site. Les dépôts sont chargés dans des camions ; un dépôt doit être transporté dans un camion unique.

Cette définition est importante pour définir la documentation de dépôt associée.

Exemples :

Le camion dépose sur un site A les contenants pour deux titres : il s'agit de deux dépôts.

Le camion dépose sur un site A les contenants pour un titre puis dépose des contenants du même titre sur le site B ; il s'agit de deux dépôts.

Le camion 1 et le camion 2 déposent simultanément des contenants du même titre sur le site A ; il s'agit de deux dépôts.

RG 5-13 Respect du site de dépôt

Le déposant doit respecter le site de dépôt déterminé lors du routage logique.

↪ Cf. **Volume 3** Routage logique

RG 5-14 Respect des heures limites de dépôt

Les heures limites de dépôt (HLD) correspondent à l'heure maximale autorisée pour déposer la Presse sur le site. Elles varient d'un site à l'autre et selon les niveaux d'urgence.

Pour le réseau dédié, les HLD sont listées dans le référentiel "Zones de dépôt STP".

RG 5-15 Préparation et remise des documents de dépôt

Chaque dépôt doit obligatoirement être accompagné des documents suivants :

- BL157 en 2 ex. à remettre sur le quai ; dans le cas d'un dépôt sur un seul site postal, le BL157 peut être remplacé par un bordereau 1289A ; dans le cas d'une expédition composée de plusieurs dépôts, un bordereau 1289A récapitulatif des dépôts de l'expédition sera transmis à La Poste au plus tard 5 jours après le dernier dépôt de l'expédition.
- ou une DRP2 à transmettre avant l'arrivée du dépôt
- ou une DRLV2 à transmettre en J-1 avant 18h (J=date du dépôt)
- une attestation de dépôt ou une lettre de voiture

↪ Cf. **Volume 8** DRP2 et **Volume 9** BL157

↪ Cf. **Volume 10** Attestation de dépôt

FONCTION 5-5 Tenir compte des incidents de routage

Le routage physique des exemplaires se base sur le routage logique réalisé en amont. Cependant certains événements en production peuvent introduire un décalage entre produit et prédit.

Cette fonction a pour but de tenir compte des principaux incidents de production et de déterminer la marche à suivre pour limiter les impacts sur la prise en charge des dépôts.

Les incidents de production sont de plusieurs natures ; dans tous les cas décrits ci-dessous, le déposant doit intégrer dans la documentation de dépôt les impacts sur les dépôts de ces incidents.

RG 5-16 Les incidents liés à la modification du nombre de composants

Il s'agit des cas où, avant ou en cours de production, un ou plusieurs composants de l'assemblage vient à manquer.

Cela survient par exemple dans les cas suivants :

- un objet annoncé par l'éditeur n'est pas livré ;
- un objet n'est pas livré en quantité suffisante et vient à manquer en cours de production (chute d'encart) ;
- un objet en chute d'encart est livré à nouveau (reprise d'encart).

Lorsque ces cas surviennent, la production réelle diffère de la production prévisionnelle.

Le routeur doit enregistrer et répercuter ces informations :

- modifier les assemblages : suppression et/ou création d'assemblages selon les cas.



Cf. **fonction 5.1** "Définir les assemblages" du présent volume

Exemple :

La production comprend un unique assemblage "1" ("édition "nationale" + 1 objet Presse Plus).

L'objet vient à manquer en cours de production et est absent de certains exemplaires.

→ création d'un assemblage "2" (édition "nationale").

RG 5-17 Les incidents liés à la modification des attributs des composants

En cours de production, suite à constat sur site ou demande de l'éditeur, la nature du composant peut être modifiée. Il s'agit :

- d'une modification du type d'objet (par exemple un encart requalifié en objet Presse Plus) ;
- d'une modification du nom du composant ;
- d'une modification du poids du composant.

Toutes ces modifications génèrent une modification des assemblages : création et/ou suppression.

↪ Cf. **fonction 5.1** "Définir les assemblages" du présent volume.

RG 5-18 Les incidents liés au débordement de contenant

Lorsque le plan de conteneurisation est établi avant production, il existe un risque de débordement de contenant. Il survient lorsque l'encombrement estimé à partir des données théoriques (poids, format) est sous-évalué, ou lorsque qu'un composant est ajouté après définition des assemblages.

Le routeur doit enregistrer et répercuter ces informations :

Génération d'une étiquette de contenant conforme aux exigences pour le contenant supplémentaire.

Il est possible d'imprimer en double l'étiquette de la cage en débordement, même si certains départements annoncés ne sont plus représentés. Dans ce cas, le nombre de contenants annoncés dans l'attestation de dépôt n'est pas mis à jour.

RG 5-19 Les incidents liés aux recyclés

Ces incidents entraînent des différences entre les liasses produites et les liasses prévues.

Il peut s'agir par exemple :

- d'exemplaires mal produits et déroutés puis remis en impression ultérieurement
- d'exemplaires éjectés de la pile à liasser ou de la liasse et réintroduits
- d'une pile à liasser coupée en deux du fait d'une taille trop importante pour la machine ou l'opérateur.

Le routeur doit enregistrer et répercuter ces informations :

les exemplaires retirés font l'objet d'une requalification du niveau de préparation. Le niveau de préparation est affecté en fonction du nombre et du poids de ces exemplaires.

↪ Cf. **Volume 3** Routage logique